

Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2025

## CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

**Vendredi, 4 avril 2025 de 08h30 à 13H00**

dans la salle de séances au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette.

Conformément à l'article 19bis de la loi communale du 13 décembre 1988, telle que modifiée, un conseiller communal peut déléguer à un autre conseiller communal de son choix, le pouvoir de voter en son nom. Chaque conseiller communal ne peut être délégataire que d'un pouvoir de vote. La délégation se fait par écrit, est horodatée et porte les noms et prénoms du conseiller délégant et du conseiller délégataire, la date de la séance et les points de l'ordre du jour pour lesquels elle est donnée. Une copie de la délégation est immédiatement transmise au bourgmestre ou à son remplaçant.

### ORDRE DU JOUR

#### *Réunion à huis clos : 08H30 - 08H50*

1. Questions de personnel ; décision

#### *Réunion publique : 08H50 - 13H00*

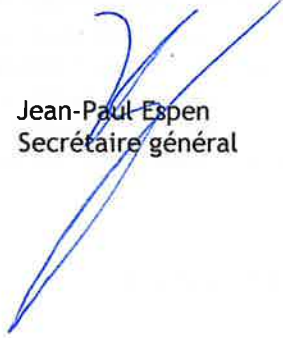
- 2.1. Ecole Rout Lëns ; présentation
- 2.2. Règlement communal relatif aux primes d'encouragement et de mérite scolaires ; modification ; décision
- 3.1. Bois du Souvenir : projet de restructuration ; présentation
- 3.2. Réfection du chemin en forêt ; devis ; décision
- 4.1. Convention relative au Club Aktiv Plus « Mosaïque Club » pour l'année 2025 ; décision
- 4.2. Convention relative à la gestion locative sociale pour l'année 2025 ; décision
- 4.3. Convention relative à l'organisation du LOA pour les années 2025, 2026 et 2027 ; décision
5. Transactions immobilières ; décision

6. Questions de personnel ; décision
- 7.1. Plan Pluriannuel de Financement (PPF) 2026 - 2028 ; présentation et discussion
- 7.2. Devis et crédits spéciaux ; décision
- 8.1. Règlement communal de circulation ; modification ; décision
- 8.2. Confirmation des règlements temporaires de circulation ; décision
9. Subsidés extraordinaires ; décision
10. Contrats de bail et avenants ; décision
11. Commissions consultatives ; modifications ; décision

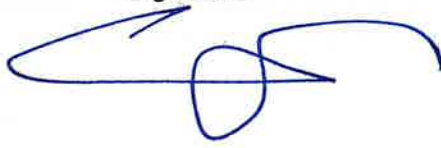
Le point 1 sera traité en séance secrète.

Les dossiers peuvent être consultés par les conseillers.ères communaux.ales soit au service du secrétariat général de la Ville, soit sur l'E-Conseil, soit dans le dossier distribué à partir du lundi, 31 mars 2025.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.



Jean-Paul Espen  
Secrétaire général



Christian Weis  
Bourgmestre